

*Séance extraordinaire du 10 décembre 2012*

*À cette séance extraordinaire tenue le dixième jour du mois de décembre de l'an deux mille douze, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.*

*Monsieur Frédéric Vallières  
Monsieur Clément Roy  
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard  
Monsieur Normand Tremblay  
Monsieur Scott Mitchell*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.*

***Offre d'achat pour le terrain dans le Développement de la Chaudière***

*CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain situé dans la rue du Torrent, au montant de 108 000 \$ sur le lot numéro 4 431 529;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

*3156-12-12*

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de l'offre pour l'achat du terrain, numéro de lot 4 431 529 situé dans la rue du Torrent au montant de 108 000 \$, taxes exclues.*

*Avis motion  
no 310*

***Avis de motion***

*Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Simard qu'un règlement portant le **numéro 310** et ayant pour objet un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2013 et les conditions de leur perception, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.*

***Mandat à Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell*

*3157-12-12*

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater la Firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats afin de représenter la Municipalité à la Cour municipale.*

*Monsieur Patrice Simard, conseiller s'abstient de participer aux délibérations et de voter à ce sujet.*

***Demande à la Commission de Toponymie***

*CONSIDÉRANT l'ouverture d'une nouvelle rue dans le secteur de la rue Boisé du Vigneron;*

*CONSIDÉRANT qu'une demande sera adressée à la Commission de Toponymie pour l'acceptation de la rue qui portera le nom de : rue Magalie;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell*

3158-12-12

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la demande sera adressée à la Commission de toponymie pour l'attestation d'officialisation de la rue Magalie.*

***Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 19 :00 hres.*

*Clément Marcoux, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*